

pourquoi votre œuvre se recommande d'elle-même et j'ai le ferme espoir qu'elle rencontrera la faveur du public."

"C'est une œuvre bien louable que vous avez entreprise et menée à bonne fin," écrit S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal. "Elle ne pourra qu'édifier les fidèles, en nourrissant leur dévotion; et le clergé lui-même éprouvera une pieuse satisfaction, en relisant au besoin, dans la langue vulgaire, les prières et les louanges que l'Église lui met chaque jour sur les lèvres."

"Ces hymnes traduites avec exactitude, et souvent avec art," ajoute S. G. Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, "peuvent être le sujet fécond et facile des méditations du clergé, des communautés religieuses et même des simples fidèles désireux de vivre de la vie de l'Église. Je vous félicite de votre beau travail et je le recommande à toutes les personnes pieuses."

"La réforme du Bréviaire," écrit de son côté S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, "a suscité de la part des savants liturgistes et commentateurs des textes sacrés une littérature destinée à rendre plus intelligente, et partant plus fervente, la récitation de l'office divin. L'érudit abbé Lesêtre publiait récemment le Psautier traduit de l'hébreu. Votre nouvelle édition des hymnes traduites du latin, avec texte en regard, vient à propos compléter ce travail de pieuse vulgarisation des leçons de sagesse et de sainteté contenues dans ce manuel divin."

"Nul doute que la lecture de ces strophes ferventes ne prépare admirablement le prêtre, le clerc, la religieuse à une récitation plus attentive et plus dévote de son office. Et si les fidèles ont la pieuse et louable curiosité de savoir une partie au moins de ce que les prêtres lisent dans leur bréviaire, ils pourront l'apprendre à l'aide de votre livre, et ce sera pour leur plus grande édification."

L'ouvrage est envoyé par la poste aux prix suivants: Broché, 50 sous. Relié, toile percaline, titre doré, 75 sous. S'adresser à *L'Ami du Foyer*, Saint-Boniface, Man.

DING! DANG! DONG!

— NN. SS. Legal, O. M. I., archevêque d'Edmonton, et Pascal. O. M. I., évêque de Prince-Albert, sont passés à Saint Boniface ces jours derniers en route pour le Congrès des Missions qui commencera à Boston dimanche le 19 du courant.

— S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal a formellement interdit la lecture du journal *Le Pays* dans un mandement daté du 25 septembre. Le 4 octobre S. G. Mgr l'Archevêque de Québec a fait lire dans son diocèse un mandement reproduisant celui de Montréal et interdisant également le même journal. S. G. Mgr l'Evêque de Rimouski a aussi défendu la lecture de ce journal à ses diocésains.